

Groupe de liaison INSPIRE

Réunion du 8 septembre 2009

Membres présents

Philippe SANTONI	Météo-France	philippe.santoni@meteo.fr
Marie-Louise ZAMBON	IGN	marie-Louise.zambon@ign.fr
François CHIRIÉ	IGN	francois.chirie@ign.fr
Patrick DOUSSEAUD	La Poste	patrick.dousseaud@laposte.fr
Loïc REBOURS	ERDF	loic.rebours@erdfdistribution.fr
Yves RIALLANT	Afigéo	yves.riallant@afigeo.asso.fr
Jean-Jacques SERRANO	BRGM	jj.serrano@brgm.fr
François ROBIDA	BRGM	f.robida@brgm.fr
Michel WURTZ	MAP	michel.wurtz@agriculture.gouv.fr
Olivier BANASZAK	Ville du Havre/AITF	olivier.banaszak@ville-lehavre.fr
Marc DEVELEY	GRTGaz	marc.develey@grtgaz.com
Roeland VAN DE VEN	CG92	rvandeven@cg92.fr
Marc LEOBET	CNIG	marc.leobet@cnig.gouv.fr

**Prochaine réunion du groupe de liaison: mardi 8 décembre de 10h à 13h,
Tour Voltaire à la Défense, salle 03.35**

Ordre du jour

- avancement des travaux des groupes,
 - Comité du 5 juin et les nouvelles règles ayant reçu un avis positif,
 - spécifications de l'annexe I (que nous aurons peut-être reçues),
 - spécifications des annexes II et III,
 - mise en oeuvre, et notamment les obligations déjà effectives,
 - transposition,
 - questions diverses.
-

- point sur l'avancement des travaux : M.-L. Zambon présente un point d'avancement des différents travaux. (voir le fichier des diapositives joint).

Les éléments notables au cours des échanges :

- les projets de spécifications sépareront les éléments obligatoires (les objectifs à atteindre) et les recommandations. Cela aura comme effet de réduire la pagination...
- Il y aurait (au conditionnel) une seule projection utilisée pour la visualisation. C'est une avancée positive (la France avait voté contre les règles pour s'opposer à la multiplication des projections).
- La Commission européenne souhaite un groupe d'experts permanents pour la mise en oeuvre des spécifications, comme elle a mis en place une Task Force pour les services en réseau. Vu l'investissement nécessaire, il se peut que seuls des établissements publics puissent répondre.
- Les projets de spécifications et ceux des services en réseau (téléchargement et transformation) devraient être présentés au Comité du 14 décembre.

Comité du 5 juin : il portait principalement sur le projet de règlement sur l'accès aux données et services par les institutions et organes de la Communauté européenne (IOCE). Plusieurs pays se sont inquiétés des possibilités de dissémination des données ainsi transmises à la Commission. La position française était que les dispositions protectrices prévues étaient acceptables. Le texte a été adopté. Sa traduction est en cours et le règlement devrait être publié d'ici la fin de l'année.

Spécifications de l'annexe I : nous les attendons d'un jour à l'autre. M. Leobet rappelle le dispositif prévu. Dès la réception des documents (en anglais), diffusion aux SDIC et LMO, et plus généralement aux parties-prenantes. Une semaine avant la date de fin de consultation, réunion d'un séminaire du type « ceux qui ont lu expliquent aux autres ». C'était notamment une demande des collectivités. Il y aurait 1h par thème, sachant que certains posent moins de questions que d'autres. Puis circuit de validation interne à l'Etat afin de définir des instructions officielles aux membres du comité.

Spécifications des annexes II et III : le document proposé est amendé en séance. Il est joint. Il sera transmis au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE, service du Premier ministre) pour être transmis à la Commission européenne (après consultation interministérielle, comme c'est l'usage).

Mise en oeuvre et obligations effectives : M. Leobet signale que la liste des obligations effectives est rappelée page <http://georezo.net/blog/inspire/les-textes-definitifs/>. Un manuel d'aide à la saisie des métadonnées est disponible page <http://georezo.net/blog/inspire/metadonnees-inspire/>.

Par ailleurs, le partage entre autorités publiques posé par l'article 17 de la directive est entré en vigueur le 15 mai 2009. Un nouveau calendrier est en pièce jointe.

Transposition : le programme parlementaire chargé rend difficile, pour le moment, la programmation précise de la transposition législative. Le décret sur le futur CNIG est en toute dernière relecture et devrait être diffusé pour consultation d'ici une quinzaine de jour.